

Démarquez-vous avec des visites décalées > Approche sensorielle des patrimoines



Créer une visite animée, c'est utiliser tous les ressorts de la découverte sensorielle, artistique, joueuse, surprenante, pour offrir aux publics une approche décoiffante de la nature, de la culture locale ou du patrimoine.

Une formation à deux voix, Yves Hanosset, agitateur de patrimoine depuis 25 ans, et ses outils incroyablement faciles à utiliser, Bruno Tamaillon, pour structurer l'offre et l'adapter au temps du tourisme, fixer les objectifs, inventer des scénarii.

OBJECTIFS

En deux journées, donner toutes les clés d'une visite décalée, découvrir les outils et méthodes créatives de la visite animée, grâce à des outils simplissimes et peu coûteux.

Un jour pour tester la pédagogie, un jour pour comprendre la méthode, les outils et structurer une visite à votre mesure.

Points clés

Outils des stagiaires à la création d'une visite, d'une animation-découverte pour le public familial.

Visite animée, racontée, contée, théâtralisée, quelles différences ? Quels bénéfices pour chacune ?

Découvrir et vivre d'autres pratiques de médiation aux patrimoines par l'expérimentation et la présentation de projets existant en Belgique, France ou ailleurs. Approches décalées.

Vivre la création d'une visite et la structurer

Acquérir une méthode pour créer, tester et pérenniser une visite animée

PUBLIC : Professionnels du tourisme ou du patrimoine souhaitant développer des visites passionnantes par l'approche sensorielle.

DURÉE : 2 jours – 6 à 12 participants

DATES ET LIEUX :

PARIS – 19/20 Mars 2020 – **annulée COVID**

PARIS – 12/13 Novembre 2020

PROGRAMME

Jour 1 : Approche expérientielle de la visite animée On expérimente !

- Accueil : présentation de chacun des participants à travers son objet fétiche
- Pourquoi accueillir et comment pour créer un lien fort ?
- Représentations initiales des stagiaires concernant les attentes de leur public.
- Réflexion sur les qualités attendues du bon animateur à travers l'intelligence des mains : création collective
- Découverte d'approches sensorielles :
 - Bancs de poissons
 - Taches de couleurs
 - Clic-clac Kodak
 - Colin-façade
 - Miroir sur le nez
 - Le guide « Lucioles »
 - Yeux de mouche
- Approches décalées :
 - La visite en silence avec récoltes de mots, de couleurs
 - Analyse sauvage de façade à l'aide de bombons et parfums
 - Le façade-Kim
- Approches poétiques :
 - Jeux d'écritures :
 - Haïku
 - Le portrait chinois d'un édifice

Jour 2 : Structurer la visite animée – outils et méthode - Organisée sur un lieu différent de la veille : musée, monument, village

- Les objectifs de la visite animée – période – cible précise – âge des visiteurs
- La longueur du parcours – le thème, les espaces
- En atelier : création d'une visite animée sur le terrain par groupes
- Etapes par étapes, les phases de création
- Repérage des points d'attention
- La table des outils de médiation – on redécouvre les outils de la veille, on se les approprie.
- La place des enfants au cœur de la visite animée
- La visite racontée, le temps du racontage d'objets
- Le conte comme outil du merveilleux
- Problématiques en nature, en village, en espace religieux
- Approche du statut de la médiation sur l'espace public
- Atelier de création de son propre projet, en groupes de 4.

BUDGET :

690€/participant pour les 2 journées soit 14H de formation

Repas et logement non compris

Financement possible dans le cadre du Plan Formation

MODALITÉS :

Durée 14 heures

Horaires :

Jour 1 : 9h-17h

Jour 2 : 9h-17h

Lieu exact de la formation :

Sera précisé 1 mois avant la date de la formation

12 participants maximum

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Avant la formation

Apporter catalogue, brochures et dépliants présentant vos visites, vos lieux, vos brochures.

Pendant la formation

Un jour pour tester la pédagogie, un jour pour comprendre la méthode, les outils et structurer une visite à votre mesure.

Suite à la formation, un espace web dédié à la formation est ouvert sur notre site internet avec documents et liens.

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions personnalisé

Remise d'une attestation de stage

Formateurs :

Yves HANOSSET : Créateur-animateur de séquences et visites interactives - Bruxelles

Expert visites décalé chez TAMS, Yves Hanosset interviendra selon le besoin lors de la création des concepts ludiques. De formation Histoire de l'Art, Yves Hanosset laisse sa marque comme un formidable agitateur du patrimoine, par ses analyses sauvages qu'il propose comme outils d'interaction avec le patrimoine :

- développer une approche sensorielle du patrimoine : éducation du regard, de l'ouïe, du toucher...
- susciter le questionnement et éveiller la curiosité,
- développer la méthode comparative et l'esprit critique,
- favoriser l'expression et la transmission des émotions et des savoirs.

Bruno TAMAILLON

Créateur d'expériences touristiques et culturels depuis 30 ans, Bruno Tamaillon partage son expérience du terrain, des différents types de publics. Bruno crée des formations sur l'accueil écoutant, la communication éthique, le positionnement durable d'une structure, le jeu et la croissance de l'enfant, la fratrie et la famille en loisirs.



TAMS Consultants
www.tams.fr

Organisme Formation
déclaré 82.380269938
SIRET: 40870802200038

Les Michauds
73360 SAINT FRANC
tel : 06 08 47 46 91
tamaillon@tams.fr

Formateur :
Bruno Tamaillon

Infos/inscriptions :
tamaillon@tams.fr
port : 06 08 47 46 91

DEVIS DE LA FORMATION

TAMS/VISIT 1 – Démarquez-vous avec des visites décalées > Approche sensorielle des patrimoines

Objectif : En deux journées, donner toutes les clés d'une visite décalée, découvrir les outils et méthodes créatives de la visite animée, grâce à des outils simplissimes et peu coûteux

Durée : 14 heures

Formateurs : Yves Hanosset et Bruno Tamaillon

Méthodes et moyens pédagogiques :

Ateliers en mini groupes - Apports théoriques et vidéos
Le jeu comme support de cours

Procédures de validation des acquis de la formation :

Organisation/calendrier d'un plan d'actions, personnalisé.
Remise d'une attestation de stage.

Date :

Lieu :

Budget : 690€ pour les deux journées - *net de taxe dans le cadre de notre activité d'organisme de formation déclarée - 82 380269938 – Repas, transport et logement non compris.*

Nombre de participants : 12 stagiaires maxi pour assurer une qualité optimale à la formation.

Comment s'inscrire ?

1^{er} cas : Votre entreprise finance elle-même la participation à la formation :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à bruno Tamaillon – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer, accompagnée d'un acompte de 230€ à l'ordre de Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc
- Une confirmation écrite vous sera envoyée à réception.

2^{eme} cas : Votre entreprise souhaite bénéficier du financement de son OPCO :

- Remplir le bulletin de pré-inscription ci dessous et le faire parvenir au plus vite à Tams Consultants – tamaillon@tams.fr afin de réserver votre place pour cette formation.
- Compléter la Convention Formation ci-jointe et la renvoyer à Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc ou par mel à tamaillon@tams.fr
- Envoyer dès que possible à votre organisme OPCO cette fiche Devis, accompagné du programme de la formation,
- Attendre la réponse écrite de votre OPCO (courrier spécifiant la prise en charge du cout total ou partiel de la formation) et l'envoyer à Tams Consultants Tams Consultants Les Michauds 73360 St Franc

Bulletin d'inscription

Nom-prénom :

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Portable :

Mél :

Responsable administratif de l'inscription (si besoin) :

Nom - prénom :

Tél :

mel :

Je souhaite m'inscrire à la formation :

TAMS/VISIT 1 – Démarquez-vous avec des visites décalées > Approche sensorielle des patrimoines

Du au

Se déroulant à

Mon organisme finance lui même la formation et Je vous fais parvenir des que possible la convention dans les jours qui viennent.

Mon organisme souhaite bénéficier du financement de mon OPCO et je vous ferai parvenir la convention et l'accord de prise en charge de mon OPCO des que possible.

A..... le

Lu et approuvé

Signature et tampon

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Article L. 6353-2 et R. 6353-1 du code du travail)

Entre

Nom et Adresse de l'entreprise (du salarié participant) :

(ci-après dénommé le bénéficiaire)

Représentée par

Fonction :

Et

l'organisme de formation :

TAMS CONSULTANTS – Les Michauds 73360 SAINT FRANC

Tél : 04 76 67 52 60 – tamaillon@tams.fr - www.tams.fr

Représenté par : Bruno Tamaillon Fonction : Gérant

Déclaration enregistrée sous le n° 82.380269938 auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes

Numéro SIRET de l'organisme de formation : 40870802200038

I – OBJET, NATURE, DUREE ET EFFECTIF DE LA FORMATION

Le bénéficiaire entend faire participer une partie de son personnel à la session de formation professionnelle organisée par l'organisme de formation sur le sujet suivant :

Intitulé de l'action de formation :

TAMS/VISIT 1 – Démarquez-vous avec des visites décalées > Approche sensorielle des patrimoines

Nature de l'action de formation conformément à l'article L.6313-1 CT : action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Le programme détaillé de l'action de formation figure en annexe de la présente convention.

L'effectif de stagiaires est de 6 participants minimum à 12 participants maximum

Dates de la session :

Nombre d'heures par stagiaire : 14 h

Lieu de la formation (ville) :

Formateur : Bruno Tamaillon – 06 08 47 46 91 - tamaillon@tams.fr

II – ENGAGEMENT DE PARTICIPATION A L'ACTION

Le bénéficiaire s'engage à assurer la présence du ou des participants aux dates, lieux et heures prévus ci-dessus.

Le ou les participants seront :

Nom Prénom	email	Etablissement – fonction
.		
.		
.		

III – PRIX DE LA FORMATION

Le coût de la formation, objet de la présente convention, s'élève à 690 € net de taxe - exonération de TVA – par participant.

Cette somme couvre l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour cette session.

Ne sont pas compris les frais de repas, de logement et de transport sur le lieu de la Formation.

Règlement à réception de facture. Si le bénéficiaire souhaite faire financer la formation dans le cadre du PLAN FORMATION, il lui incombe de fournir obligatoirement à l'organisme de formation, le courrier de prise en charge de la formation décrite ci dessus, 10 jours avant le début de la formation.

IV – MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES MIS EN ŒUVRE :

- Apports théoriques sur la base d'expériences modélisées
- Applications pratiques sur la base des données issues de l'organisme des stagiaires
- Le support de cours

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION : Rédaction d'un plan d'action réalisé par le stagiaire : incluant calendrier, action, moyens et coûts

VI – SANCTION DE LA FORMATION : Suite à la vérification de la validité du plan d'action, remise d'une attestation de stage.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION : Feuilles de présences en 3 exemplaires signées par les stagiaires et l'organisme de formation

VIII – NON-REALISATION DE LA PRESTATION DE FORMATION

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit organiser dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

La Formation pourra être annulée par l'organisme de formation si le quota de 5 participants n'est pas atteint. Cette annulation devra intervenir en amont du 11e jour précédent la date de démarrage de la formation.

IX – DEDOMMAGEMENT, REPARATION OU DEDIT :

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 192 heures (8 jours) à 97 heures (4 jours) précédent la première heure de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 400 Euros à titre de dédit.

Cette somme de 400 Euros n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 96 heures précédent la première heure de formation, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire à l'organisme de formation.

En cas de non présence du participant à tout ou partie des heures de formation prévues, la totalité des frais pédagogiques seront dues par le bénéficiaire et versé à l'organisme de formation.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 0 à 10 jours calendaires précédent la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage à programmer dans les plus brefs délais une nouvelle formation et s'assurer de la présence possible des participants inscrits.

Dans tous les cas, la Formation ne peut être assurée qu'avec un minimum de 5 stagiaires inscrits.

X – LITIGES

En cas de litige concernant l'application de la présente convention, les deux parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents après épuisement des voies amiables.

Fait à

Le

Signature+tampon avec la mention "lu et approuvé"

Entreprise bénéficiaire

Responsable / Fonction

Bon pour accord
B. TAMMOUR
138 Chemin du Roland
38960 SAINT AUPRE
tams
tel : (33) 04 76 67 52 60
www.tams.fr
RCS Grenoble 888 708 022